

**ARRÊTE DE PROCLAMATION DES RESULTATS**  
*Élections générales du conseil de l'UFR Sciences des territoires et de la communication*  
(UFR STC) de l'Université Bordeaux Montaigne

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 février 2022,  
Vu l'arrêté du 2 février 2022 régissant les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR sciences des territoires et de la communication  
Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les listes électorales afférentes aux élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR sciences des territoires et de la communication de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu l'arrêté du 1 avril 2022 fixant la composition des bureaux de vote pour les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR sciences des territoires et de la communication de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu le procès-verbal de dépouillement de chaque scrutin (collège A ; collège B ; collège Biatoss ; collège usagers)

**PROCLAME**

**TITRE I – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE A**

**ARTICLE 1 :**

- Nombre de sièges à pourvoir: **7 sièges**
- Nombre d'électeurs inscrits : 24
- Nombre de votants (décompte des émargements) : 20
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages valablement exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls) : 19
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits) : 83,33%

**ARTICLE 2 :**

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 7 sièges*

QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (7).

QE = 20 / 7 = 2,85

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par la liste au QE
Liste <i>Pluralité</i>	9	3,31	3

Liste <i>Réussir ensemble</i>	10	3,68	3
-------------------------------	----	------	---

➤ Il reste 1 siège(s) à attribuer.

Attribution des sièges au plus fort reste:

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>Nombre de voix obtenues par la liste – (nombre de sièges obtenus au QE par la liste x QE)</i>	Siège(s) obtenu(s) par la liste au plus fort reste
Liste <i>Pluralité</i>			
Liste <i>Réussir ensemble</i>			1

➤ Il reste 0 siège(s) à attribuer.

Total de siège(s) attribué(s) par liste au conseil de l'UFR STC :

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu (s)
Liste <i>Pluralité</i>	3
Liste <i>Réussir ensemble</i>	4

### **ARTICLE 3 :**

Sont proclamé.e.s élu.es au conseil de l'UFR STC, au titre du collège A :

Liste <i>Pluralité</i>	François-Xavier Leuret
	Bénédicte Thibaud
	Franck Cormerais
Liste <i>Réussir ensemble</i>	Florence Lérique
	André-Frédéric Hoyaux
	Isabelle Sacareau
	Laurent Couderchet

## **TITRE II – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE B**

### **ARTICLE 4 :**

- Nombre de sièges à pourvoir: **7 sièges**
- Nombre d'électeurs inscrits : 72
- Nombre de votants (décompte des émargements) : 56
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls :
- Nombre de suffrages valablement exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls) : 56
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits) : 77,77%

**ARTICLE 5 :**

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 7 sièges*

QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (7).

QE = 56 / 7 = 8

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par la liste au QE
Liste <i>Pluralité</i>	25	3,125	3
Liste <i>Réussir ensemble</i>	31	3,88	3

➤ Il reste 1 siège(s) à attribuer.

**Attribution des sièges au plus fort reste:**

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>Nombre de voix obtenues par la liste – (nombre de sièges obtenus au QE par la liste x QE)</i>	Siège(s) obtenu(s) par la liste au plus fort reste
Liste <i>Pluralité</i>			
Liste <i>Réussir ensemble</i>			1

➤ Il reste 0 siège(s) à attribuer.

Total de siège(s) attribué(s) par liste au conseil de l'UFR STC :

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu (s)
Liste <i>Pluralité</i>	3
Liste <i>Réussir ensemble</i>	4

**ARTICLE 6 :**

Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR STC, au titre du collège B :

Liste <i>Pluralité</i>	Corinne Destal
	Frédéric Hoffmann
	Emmanuelle Bonneau
Liste <i>Réussir ensemble</i>	Mélanie Bourdaa
	Patrice Tissandier
	Ghislaine Deymier
	Nicolas Lemoine

### TITRE III – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE BIATSS

#### **ARTICLE 7 :**

- Nombre de sièges à pourvoir : **5 sièges**
- Nombre d'électeurs inscrits : 31
- Nombre de votants (décompte des émargements) : 18
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins nuls :
- Nombre de suffrages valablement exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls) : 15
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits) : 58,06%

#### **ARTICLE 8 :**

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 5 sièges*

QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (5).

QE = 15 / 5 = 3

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par la liste au QE avec plus fort reste
Liste <i>Super Traquenard collectif</i>	5	1	3

#### **ARTICLE 9 :**

Sont proclamé.e.s élu.es au conseil de l'UFR STC, au titre du collège Biatss :

Liste <i>Super Traquenard Collectif</i>	Annie Fournier
	David Arcelin
	Sonia Gobert-Remond
	Linda Raminoarison
	Maeva Akpweh

## TITRE IV – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE USAGERS

### **ARTICLE 10 :**

- Nombre de sièges à pourvoir: **5 sièges (5 titulaires ; 5 suppléants)**
- Nombre d'électeurs inscrits : 2049
- Nombre de votants (décompte des émargements) : 38
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de bulletins nuls :
- Nombre de suffrages valablement exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls) : 36
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits) : 1,85%

### **ARTICLE 11 :**

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 5 sièges*

QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (5).

QE = 36 / 5 = 7,2

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par la liste au QE
Liste <i>Ensemble solidarité étudiante</i>	12	1,66	1
Liste <i>Bouge ta Fac avec Inter'Assos</i>	24	3,33	3

➤ Il reste 0 siège(s) à attribuer.

Total de siège(s) attribué(s) par liste au conseil de l'UFR STC :

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu (s)
Liste <i>Ensemble solidarité étudiante</i>	2
Liste <i>Bouge ta Fac avec Inter'Assos</i>	3

### **ARTICLE 12 :**

Sont proclamé.e.s élu.es au conseil de l'UFR STC, au titre du collège B :

Liste	Titulaires	Suppléants
Liste <i>Ensemble solidarité étudiante</i>	Pierre Bioret	Pierre Redoules
	Miora Ratovonirina	Manon Delpierre
Liste <i>Bouge ta Fac avec Inter'Assos</i>	Jade Minut	Néo Coste
	Aurélien de Benguy	Clémentine Viera
	Apolline Dumar	Lucas Preux

**TITRE V – PUBLICATION – EXECUTION DU PRESENT ARRÊTE**

**ARTICLE 13 :**

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage au siège de l'Université (hall du Bâtiment administratif) et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

**ARTICLE 14 :**

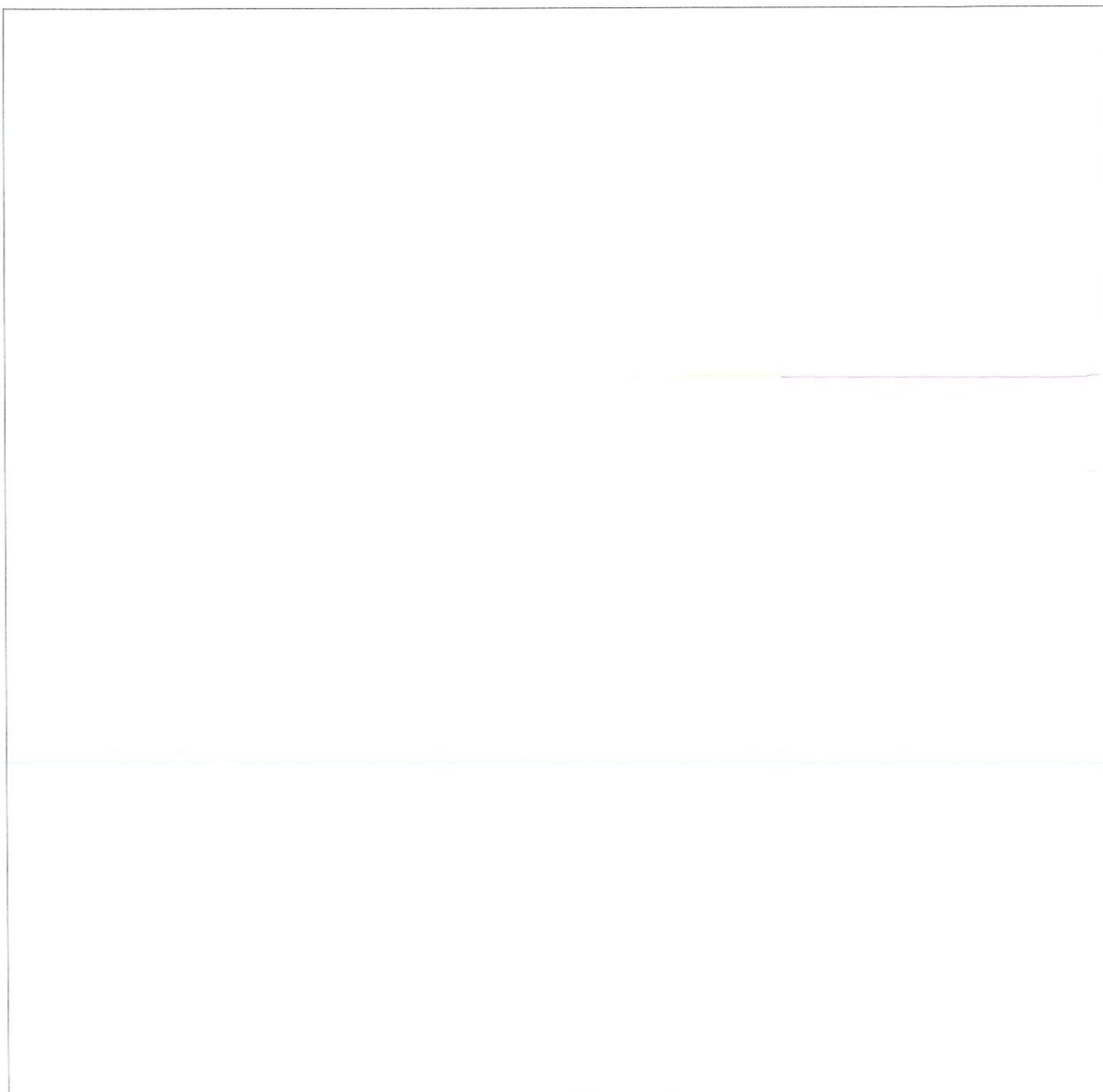
La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à PESSAC, le 06/04/2022

Le Président de l'Université  
Lionel Larré



**ANNEXE** : Réclamations éventuelles des électeurs ou des représentants des listes candidates sur le déroulement des opérations électorales.



Date :

Le Président du bureau  
de vote,

(Nom, prénom, signature)

Scrutateurs :  
(Nom, prénom, signature)

Les assesseurs,  
(Nom, prénom, signature)

Les réclamants éventuels  
(Nom, prénom, signature)

